

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

- [N° 1](#) Approbation du Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2018
- [N° 2](#) Approbation du Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2018
- [N° 3](#) Approbation du Rapport financier du 92^e exercice de l'OIE (1^{er} janvier au 31 décembre 2018)
- [N° 4](#) Remerciements aux Membres et partenaires qui accordent à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE et à la mise à disposition de personnels
- [N° 5](#) Modification du budget 2019
- [N° 6](#) Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 94^e exercice (1^{er} janvier au 31 décembre 2020)
- [N° 7](#) Contributions financières des Membres de l'OIE pour 2020
- [N° 8](#) Programme prévisionnel d'activités pour 2019-2020
- [N° 9](#) Renouvellement du mandat du Vérificateur externe
- [N° 10](#) Création d'une Représentation sous-régionale de l'OIE
- [N° 11](#) Protocole d'entente entre l'OIE et la Communauté de l'Afrique de l'Est
- [N° 12](#) Protocole d'entente entre l'OIE et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
- [N° 13](#) Protocole d'entente entre l'OIE et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
- [N° 14](#) Engagement de l'OIE pour combattre au niveau mondial la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche « Une seule santé »
- [N° 15](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la fièvre aphteuse
- [N° 16](#) Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Membres
- [N° 17](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine
- [N° 18](#) Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Membres
- [N° 19](#) Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine
- [N° 20](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste équine
- [N° 21](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste des petits ruminants
- [N° 22](#) Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique
- [N° 23](#) Désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, afin de maintenir le statut indemne de peste bovine au niveau mon
- [N° 24](#) Prolongation de la désignation des établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine, afin de maintenir le statut indemne de peste bovine au niveau mondial
- [N° 25](#) Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*
- [N° 26](#) Amendements au *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*
- [N° 27](#) Amendements au *Code sanitaire pour les animaux terrestres*
- [N° 28](#) Amendements au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*
- [N° 29](#) Désignation de Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres

- [N° 30](#) Désignation de Centres collaborateurs de l'OIE
- [N° 31](#) Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE
- [N° 32](#) Les effets des facteurs externes (tels que le changement climatique, les conflits, les facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux) sur les Services vétérinaires et les adaptations requises
- [N° 33](#) Lutte mondiale contre la peste porcine africaine

Toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE depuis 2001

ACTES OFFICIELS

► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE

lors de la 87^e Session générale, 26-31 mai 2019

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Session générale de l'OIE.



© JvL

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 312 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int